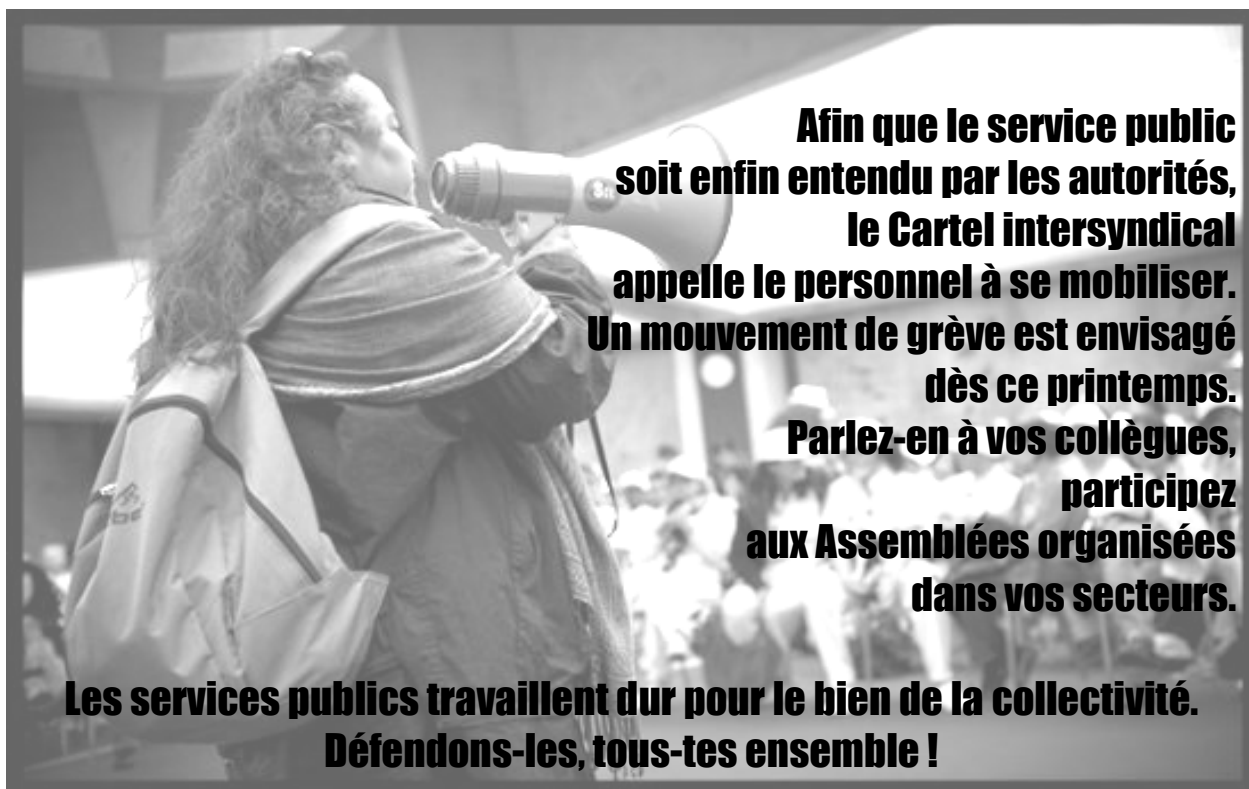


**Caisses de pension, salaires, effectifs
STOP aux mesures d'économies
sur le dos du personnel
et des prestations à la population**



**Afin que le service public
soit enfin entendu par les autorités,
le Cartel intersyndical
appelle le personnel à se mobiliser.
Un mouvement de grève est envisagé
dès ce printemps.
Parlez-en à vos collègues,
participez
aux Assemblées organisées
dans vos secteurs.**

**Les services publics travaillent dur pour le bien de la collectivité.
Défendons-les, tous-ttes ensemble !**

**Jeudi 10 mai 2012,
Après-midi de débrayage
de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire,
et des services subventionnés
15h30 : rassemblement devant l'Hôtel-de-Ville (canons)**

**Défendons nos conditions de travail
Défendons le service public**

Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

ADP/EPM - AGEEP - FAPCEGM/HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - UCESG - UFAC

Case postale 1765 – 1227 Carouge – CCP 12-10549-7 – www.cartel-ge.ch

20 avril 2012 (Éditeur resp.: Bureau du Cartel)

Caisses de pension

Défendre l'accord sur la fusion pour sauver nos retraites !

Alors que l'accord signé le printemps dernier entre le Cartel et le Conseil d'Etat sur la fusion des caisses CIA et CEH préservait l'essentiel de notre système de retraite - du principe de primauté de prestation à la répartition des cotisations de 2/3 à charge de l'employeur, en passant par le maintien d'un âge-pivot à 60 ans pour les fonctions à pénibilité physique (l'essentiel du personnel hospitalier), et d'une rente décente pour toutes et tous – il est aujourd'hui menacé par une nouvelle dégradation de la situation des caisses.

Cette nouvelle dégradation découle essentiellement de la baisse des rendements escomptés, qui plombent les finances

de la CIA et de la CEH de plusieurs centaines de millions supplémentaires, et qui les placeraient en situation de redressement, voire de liquidation si rien n'est fait.

Aujourd'hui, divers scénarios de financement supplémentaires sont étudiés par le Conseil d'Etat, dont certains feraient porter aux assuré-e-s presque 70% de l'effort supplémentaire.

Aujourd'hui encore plus qu'hier, il s'agit de défendre l'accord signé et ses principes, et d'exiger du Conseil d'Etat qu'il rajoute les millions manquants !

Effectifs, salaires, prestations

Défendons le service public

En ces temps de crise (à laquelle échappent les plus aisés), les services publics, parce qu'ils servent des prestations essentielles à une population qui en a de plus en plus besoin, doivent être préservés.

Voilà des années que le personnel supporte d'innombrables restructurations, que la charge et les rythmes de travail ne cessent d'augmenter. Aujourd'hui, il n'est plus possible d'exiger du personnel toujours plus, sans tenir compte des efforts déjà fournis.

Voilà où nous ont mené la politique des caisses vides (baisses successives d'impôts) de ces dernières années : dégradation des conditions de travail et de la qualité du service public.

Face à ces attaques contre le personnel des services publics et contre les prestations à la population, nous devons répondre par une mobilisation massive du

personnel. Le Cartel intersyndical s'engage résolument dans cette nécessaire mobilisation.

Nous revendiquons :

- L'application intégrale des mécanismes salariaux ;
- La reprise immédiate des réévaluations de fonctions et une véritable prise en considération de nos revendications dans le projet SCORE ;
- L'octroi d'effectifs supplémentaires dans les services qui en ont besoin, conformément aux pétitions du Cartel de 2009 ;
- Le respect de l'accord sur la fusion CIA-CEH et de ses principes ;
- La mise à contribution des plus aisés, par une fiscalité sur la fortune et sur le revenu plus juste et plus solidaire.

Consignes de grève : quelques précisions

Préavis de grève

Les organisations du personnel ont fait part aux employeurs du préavis de grève pour le 10 mai.

Droit de faire la grève

Tout-e employé-e, quel que soit son statut, son employeur, sa nationalité ou son lieu de domicile, a le droit de faire grève.

Sanctions

La participation à la grève ne peut pas être invoquée comme motif de sanction, ni figurer au dossier administratif de l'employé-e. Il n'y a aucune raison d'avoir peur d'une sanction.

Retenue de salaire – Déclaration/formulaire de grève

L'employeur peut faire procéder à une retenue de salaire. Il n'y a aucune obligation formelle de remplir les formulaires de déclaration de grève à l'avance.

Service minimum

Lorsque la sécurité des usagers-ères et les prestations essentielles doivent être garanties, il incombe à la hiérarchie d'organiser un service minimum.

Solidarité en équipe

Discutez entre vous du service minimum, des prestations essentielles à dispenser, organisez-vous à l'avance pour qu'un maximum de collègues qui le souhaitent puissent participer à la grève et être présent-e-s à la manifestation.

Pressions, intimidations

Au cas où des bruits alarmistes devaient circuler, vérifiez leur bien-fondé auprès des syndicats. Si vous constatez des excès de zèle, des abus de contrôle, des pressions ou intimidations tendant à dissuader le personnel qui souhaite faire grève, contactez immédiatement le syndicat. Nous entreprendrons les démarches nécessaires.

**Personnel en congé,
ne travaillant pas le jeudi 10 mai**
**Le mouvement vous concerne aussi,
rejoignez la manifestation de vos collègues**